

Granby, le 23 avril 2020

Aux membres du SEHY

**Objet : Informations_COVID-19
(Vingt-et-unième message)**

Voici les sujets traités dans cette communication :

1. Précisions pour la Prestation canadienne d'urgence (PCU);
2. Consultation à venir : calendriers scolaires 2020-2021 (secteur des adultes);
3. Communiqué de presse de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE);
4. Rappels importants.

1. Précisions pour la Prestation canadienne d'urgence (PCU)

Voici des précisions à la suite de la modification des règles d'admissibilités à la PCU :

a) Les travailleuses et travailleurs peuvent gagner jusqu'à 1 000 \$ par mois pendant qu'ils reçoivent la PCU :

- Une travailleuse ou un travailleur qui a subi une diminution d'heures de travail en raison de la COVID-19 peut se qualifier à la PCU si, durant une période de 14 jours consécutifs au cours de la période de référence de quatre semaines, il ou elle a reçu ou s'attend à recevoir une rémunération de moins de 1 000 \$;
- Une travailleuse ou un travailleur qui n'a pas subi de réduction de salaire en raison de la COVID-19 n'aura pas droit à la PCU même si elle ou il reçoit moins de 1 000 \$.

b) Les travailleuses et travailleurs qui ont épuisé leur droit aux prestations régulières de l'assurance emploi et qui ne sont pas en mesure de trouver un emploi ou de retourner au travail en raison de la COVID-19 peuvent avoir droit à la PCU.

Les autres règles d'admissibilité continuent de s'appliquer et les changements s'appliquent **rétroactivement au 15 mars**. Les détails de la PCU et les façons de faire une demande sont publiés sur le portail de la PCU :

- <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/prestations/faire-demande-pcu-aupres-arc.html>;
- <https://www.canada.ca/fr/services/prestations/ae/pcusc-application.html>.

2. Consultation à venir : calendriers scolaires 2020-2021 (secteur des adultes)

Le 22 avril dernier (hier), lors d'une rencontre du comité de relations de travail et de participation (CRTP), le CSSVDC nous avisait que nous recevions les projets de calendriers scolaires 2020-2021 (FP-FGA), pour consultation, d'ici la fin de la semaine.

D'après ce que je comprends des courriels que j'ai reçus, les enseignants sont également consultés, par les directions de centre, pour l'élaboration du projet que nous vous resoumettrons pour consultation. Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'on ne lésine pas sur la consultation pour le calendrier scolaire!

En prévision de la consultation, que vous recevrez par courriel du SEHY, voici ce qui est prévu à l'entente locale (8-4.02) :

« B) La Commission distribue dans le calendrier civil de l'année scolaire, les jours de travail en respectant les paramètres suivants :

1° Le calendrier de travail tient compte que les journées suivantes sont des congés fériés :

- 1) La fête du Travail;
- 2) L'Action de grâces;
- 3) À la période des fêtes de Noël et du Jour de l'An, un minimum de 10 jours ouvrables;
- 4) Le Vendredi saint;
- 5) Le lundi de Pâques;
- 6) La fête des Patriotes;
- 7) La Fête nationale du 24 juin.

2° Afin de permettre la prise d'une semaine de vacances en hiver et l'application du congé du mois de mai, la Commission pourra distribuer un maximum de six (6) jours ouvrables à la fin du mois d'août.

La semaine d'hiver est un report d'une semaine de vacances d'été et se situe entre le 20 février et le 12 mars.

3° Chaque année, le Syndicat est consulté sur le nombre et la distribution des journées pédagogiques ainsi que sur la détermination de la semaine de relâche à l'intérieur du calendrier de travail.

Toutefois, une journée pédagogique doit être placée au retour de la période des fêtes de Noël et du Jour de l'An et une autre au retour de la semaine de relâche.

4° Vers le 1^{er} juin, la Commission complète la distribution dans le calendrier civil de l'année scolaire suivante, les jours de travail et en informe les enseignants. »

Nous vous invitons donc à vérifier vos courriels au début de la semaine prochaine afin de participer à la consultation.

3. Communiqué de presse de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE)

À la suite de la conférence de presse du premier ministre Legault, le 22 avril 2020, la FAE a réagi à l'annonce qu'un plan de réouverture progressive serait présenté la semaine prochaine.

Ici, il est important de mentionner qu'il ne s'agit pas de se positionner pour ou contre la réouverture. Peu importe la position, il est inévitable que les écoles ouvrent éventuellement. Quand? C'est à la santé publique de le déterminer.

Ce qui est choquant dans cette annonce est que le matin même de la conférence, le ministre Roberge (Éducation) indiquait à M. Sylvain Mallette (président de la FAE) que rien n'avait été décidé quant à une possible réouverture des écoles. Il y a aussi le fait que le ministre Roberge a mis sur pied pas moins de 14 comités, auxquels la FAE participe, qui doivent émettre des recommandations au ministre Roberge en prévision d'une réouverture des écoles (on ne sait pas quand). Ces recommandations doivent être transmises au ministre Roberge, selon le calendrier de travail, durant la première semaine du mois de mai.

Alors, manifestement, il y a un problème de communication. Pourquoi demander à des groupes de déposer des recommandations après la présentation du plan? Pourquoi ne pas simplement consulter les groupes au bon moment et tenir compte des recommandations avant la présentation du plan? Qui gagne à procéder ainsi? Certainement pas les enseignants et leurs élèves. Manifestement, il y a beaucoup de friture sur les lignes de communication du système de l'éducation, ce qui crée des tensions, de l'anxiété et des incertitudes inutilement.

Soyez assurés que nous suivons, comme les représentants de la FAE, la situation de près et que nous vous tiendrons informés des développements.

Vous trouverez le communiqué de presse de la FAE en pièce jointe du courriel. Il sera également disponible sur le site Internet du SEHY (sehy.qc.ca) sous l'onglet COVID-19.

Vous pouvez également prendre connaissance d'une [vidéo de Sylvain Mallette](#) ainsi que de [son entrevue accordée à Patrick Lagacé](#) (le 22 avril 2020) et [celle accordée à Patrick Masbourian](#) (entrevue à 7 h 25 le 23 avril 2020) en consultant la [page Facebook du SEHY](#).

4. Rappels importants

a) **La situation évolue très rapidement, il est donc important de rester informés.**

Nous avons ajouté un onglet « COVID-19 » au site Internet du SEHY (<http://sehy.qc.ca/covid-19/>). Vous y trouverez des informations pertinentes ainsi que les communications du SEHY et de la FAE. Nous vous invitons à partager l'information auprès de vos collègues. Évidemment, l'onglet sera mis à jour lorsque nous recevrons de nouvelles informations. Nous vous invitons également à suivre la page Facebook du SEHY (<https://www.facebook.com/Syndicat-de-lenseignement-de-la-Haute-Yamaska-SEHY-393640327639582/>) et à la partager avec vos collègues.

Consultez également vos courriels afin de prendre connaissance des communications du CSSVDC.

b) Jusqu'à nouvel ordre, si vous avez des questions, vous devez **écrire** à votre direction d'école en **ajoutant en copie conforme** :

- M^{me} Marisol Tinchon (tinchonm@csvdc.qc.ca) et Luc Laboissonnière (luclaboissonniere@sehy.qc.ca) pour les enseignants du secondaire;
- M^{me} Marisol Tinchon (tinchonm@csvdc.qc.ca) et Sophie Veilleux (sophieveilleux@sehy.qc.ca) pour les enseignants de la FP et de la FGA;
- M^{me} Suzanne Leclaire (leclaires@csvdc.qc.ca) et Martin Laboissonnière (martinlaboissonniere@sehy.qc.ca) pour les enseignants du préscolaire et du primaire.

Si vous recevez une réponse à votre question, d'un représentant de la CSVDC, nous vous demandons de la transmettre, **rapidement**, au représentant syndical.

En conclusion

Si vous recevez une demande, d'un représentant de Val-des-Cerfs ou de votre direction d'école, qui ne respecte pas les directives ou qui vous semble déraisonnable, nous vous invitons de nous en aviser rapidement. Comme vous le savez, les traces écrites sont importantes afin de bien vous représenter.

Je vous souhaite à tous une excellente fin de journée. Prenez soin de vous et de vos proches.

Solidairement,

La présidente,



SV/mep

Sophie Veilleux